

Vous souhaitez effectuer un changement de détenteur ?

Vous ne possédez pas la carte d'identification de l'animal

Dans le cas d'une cession (vous êtes un particulier qui cède/vend un animal)	
Vous allez céder un animal	Vous avez déjà cédé l'animal
<p>Il revient au cédant de faire les démarches auprès d'I-CAD pour obtenir dans un premier temps un duplicata de la carte d'identification, en nous adressant :</p> <ul style="list-style-type: none">- un formulaire de perte de carte/demande de duplicata¹ complété à vos coordonnées et délivré chez un vétérinaire sur présentation de l'animal- un règlement de 4.92 euros à l'ordre d'I-CAD <p>À la réception de la carte d'identification, vous pourrez ensuite procéder au changement de détenteur en nous la retournant signée au dos et complétée aux coordonnées du nouvel acquéreur. Ce dernier recevra sa carte quelques jours après réception de la vôtre par nos services.</p>	<p>Afin d'effectuer le changement de détenteur, des documents sont à remettre à l'acquéreur afin que ce dernier puisse compléter son dossier de demande de duplicata :</p> <ul style="list-style-type: none">- une attestation de cession ou de vente mentionnant vos coordonnées et celles du nouveau détenteur ainsi que le numéro d'identification de l'animal- une copie d'un document officiel d'identité à votre nom (carte d'identité, passeport, permis de conduire) <p>Le nouvel acquéreur nous adressera par courrier ces documents accompagnés :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'un formulaire de perte de carte/demande de duplicata¹ complété aux coordonnées du nouveau détenteur et délivré chez un vétérinaire sur présentation de l'animal- d'un règlement de 4.92 euros à l'ordre d'I-CAD

¹ Le formulaire de perte de carte / demande de duplicata doit comporter obligatoirement la date, le cachet et les signatures, en original)

